

COMMUNE DE TREFLEZ

AVIS DU MAIRE SUR UNE AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

Dossier n° : PA 029 287 19 00001
Présenté par : CONSERVATOIRE DU LITTORAL
Terrain situé : KEREMMA

Projet : Remplacement d'une passerelle



I - EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN du Finistère (à renseigner uniquement si le projet le nécessite)

Voirie :

- Le terrain est-il suffisamment desservi par une voie publique ou privée : OUI - NON
- L'accès est-il sécurisé : OUI - NON

Réseaux :

- Le terrain est-il suffisamment desservi par le réseau d'eau potable : OUI - NON
- Le terrain est-il desservi par le réseau d'assainissement public : OUI - NON
Si oui, le raccordement nécessite-t-il un poste de relevage : OUI - NON
- La desserte en électricité est-elle suffisante au droit du terrain : OUI - NON
(la consultation d'ERDF permet de vérifier la nécessité de travaux)
Si non, la commune s'engage-t-elle à prendre les travaux en charge : OUI - NON
Dans l'affirmatif, indiquer la date des travaux envisagés :
- La défense incendie est-elle suffisamment assurée : OUI - NON

Observations(s) diverse(s) sur les équipements publics :

.....
.....
.....

II - OBSERVATION DU MAIRE SUR LE PROJET

(préciser par exemple le(s) motif(s) d'un avis défavorable)

.....
.....
.....
.....

Le 10/01/2019
Signature du maire ou de son représentant :

